

# Nous sommes favorables



Le MODEM est favorable à l'INTERCOMMUNALITE qui permet de mettre en commun des moyens, de bâtir ensemble des projets et d'optimiser ainsi l'utilisation de l'argent public.

Un mode de gouvernance, plus efficace, plus transparent et plus économe, va dans le sens de la satisfaction et de l'intérêt de la vie quotidienne du citoyen.

Le projet intercommunal de la BOUCLE NORD DES HAUTS-DE-SEINE doit s'inscrire dans cette logique :

**ÉCONOME** de l'argent public : la création d'une nouvelle structure doit s'accompagner d'économies nettes en allégeant les coûts des structures actuelles.

**VRAI** : c'est-à-dire correspondre à de vrais besoins. Les compétences transférées à l'intercommunalité doivent être celles qui seront mieux exercées en commun qu'isolément par chacune des communes. L'étude en cours permettra d'explicitier ces choix.

**HOMOGÈNE** : les territoires concernés doivent avoir une histoire commune et des projets à bâtir ensemble avec une volonté partagée: continuité territoriale, cohésion sociale. Ce projet ne doit pas être un projet de rattrapage pour des communes exclues de leur communauté naturelle.

**EFFICACE** en terme de fonctionnement : le service au citoyen doit être amélioré: synergie administrative, offre d'une palette de services publics plus large et mise en œuvre plus rapide des décisions.

**TRANSPARENT** : le processus menant à l'intercommunalité doit associer tous les élus majorité et opposition et recueillir l'avis des populations de manière à créer une dynamique citoyenne et ne pas être un enjeu purement électoral.

**COHÉRENT** avec les schémas directeurs d'urbanisme et de transport plus vastes en cours d'élaboration.

**DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS ET REPONDEZ AU QUESTIONNAIRE**

<http://bouclenord92.e-monsite.com>

« Nous voulons mettre en œuvre les idées humanistes et sociales du Mouvement Démocrate, en pratiquant une politique de proximité et d'écoute. Faire vivre la démocratie avec la participation des citoyens, c'est la caractéristique de notre mouvement. »

Section du Mouvement Démocrate à Asnières  
Contactez-nous à l'adresse : [www.modem-asnieres.org](http://www.modem-asnieres.org)

« ... Une gestion responsable, transparente et durable de notre ville dans laquelle nous vivons. »

## Questionnaire en ligne : <http://bouclenord92.e-monsite.com>



### **NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE** **Pourquoi ne pas laisser vivre la démocratie ?**

L'Etat a donné mission aux préfets d'élaborer, pour la fin de l'année 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale. Dans une première phase, le volontariat sera privilégié avant que le schéma départemental de coopération intercommunale ne débouche sur des prescriptions.

**Une intercommunalité ne doit pas se faire au détriment de la démocratie locale : il faut renforcer et harmoniser les processus de participation des habitants dans l'élaboration de l'intercommunalité et en tenir compte dans son mode de gouvernance**

#### **NOUS DEMANDONS : une consultation large des citoyens**

La concertation la plus large possible des habitants donnera toute sa légitimité au projet d'intercommunalité. Il convient de l'organiser à travers les structures de consultation mises en place dans chaque ville. A Asnières, avec les *Conseils Consultatifs de Quartiers* ainsi que le futur *Conseil Economique et Social de la Vie Locale*.

#### **NOUS VOULONS : une représentation démocratique au sein du conseil d'agglomération**

Nous proposons une réorganisation territoriale autour du couple communes / intercommunalité. Au sein de chacun de ces niveaux, les élus seraient les mêmes, siégeant soit en formation municipale, soit en formation intercommunale.



### **SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE** **Quel impact pour les collectivités territoriales ?**

Aujourd'hui, les communautés d'agglomérations perçoivent l'intégralité de la taxe professionnelle unique (TPU) qui se substitue à la taxe professionnelle (TP) des communes membres. Le projet de loi de finances de 2010 formalise la suppression de la TP qui sera remplacée, à **partir de 2011**, par une contribution économique territoriale (CET), qui comportera une part foncière et une part assise sur la valeur ajoutée.

**La réforme entraînera mécaniquement une diminution des ressources des collectivités territoriales. Ce manque à gagner s'il n'est pas compensé par la création de nouvelles taxes sur les sociétés, conduira à un véritable transfert de charge fiscale sur les ménages.**

#### **NOUS RECLAMONS : la compensation intégrale de la perte de ressources**

L'Etat doit garantir que chaque collectivité (commune, intercommunalité, département et région) devra disposer après la réforme du même montant de ressources qu'avant, dans le respect du principe d'autonomie financière et des mêmes perspectives d'évolution des recettes.

#### **NOUS SOUHAITONS : une réforme globale et cohérente de la fiscalité locale**

La suppression de la TP bouscule et oblige à rebâtir le système fiscal local en prenant en compte les véritables enjeux du 21ème siècle (démographie, décentralisation, acteurs économiques, développement durable...) L'imposition locale des ménages, calculée aujourd'hui sur des bases obsolètes, doit être repensée pour la rendre plus juste.